

Font Achard

Les travaux qui ont débuté cette année dans le quartier de l'Enclos nous rappelle la proximité du lavoir de Font Achard. Voici l'étude qu'en avait fait Odette Peloux dans les Recherches Donzéroises de 1982

Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Donzère l'événement de ces derniers mois a été la découverte, au quartier du Molard, d'un établissement gallo-romain très étendu. Dans l'article précédent, notre ami H. Dechandol, responsable des fouilles, a exposé le résultat actuel des recherches, recherches qui sont loin d'être achevées. Mais, déjà, on se pose une question : pourquoi un établissement de cette importance en ce lieu ? La situation entre la voie terrestre, la voie d'Agrippa, qui passait au Logis-de-Berre⁽¹⁾, et la voie fluviale, le Rhône, présentait un intérêt certain. Quant au site, n'aurait-il pas été choisi en raison de la proximité d'une source, Font Achard ? Aussi avons-nous eu la curiosité de rechercher l'importance attribuée à cette source dans les siècles passés.

L'actuelle Font Achard

Tous les Donzérois connaissent Font Achard, immédiatement en contrebas de la route de Grignan, à mi-chemin entre le village et le croisement de cette route ou RN 541 et de l'actuelle RN 7, dit carrefour de Combelonge. Elle comprend une sorte de réceptacle formé par une muraille arrondie du côté de la route et qui rejoint à l'opposé un mur formant pignon. Ce réceptacle reçoit, 4 m environ plus bas, les eaux provenant de plusieurs sources. A chaque extrémité de ce mur s'ouvre une porte donnant accès à une petite enceinte entourant assez largement un lavoir

dont le toit est appuyé sur le mur et soutenu par quatre robustes piliers. L'eau s'enfuit par une canalisation en maçonnerie qui permet l'irrigation des parcelles du lieu-dit l'Enclos en se divisant en deux petits canaux, eux aussi maçonnés, et qui alimentent des fossés de terre. Celui du nord-ouest se termine actuellement dans un égout, tandis que l'autre, se dirigeant vers le sud et le sud-est, finit par traverser la RN 7 au nord du carrefour du chemin du Grès et «*se perdre dans les terres graveleuses*», comme disent les textes.

Qu'en est-il de cet ensemble au point de vue juridique ? Le réceptacle, le lavoir et leur entourage appartiennent à la Commune et sont donc publics. Les canaux d'irrigation sont propriété des riverains. Ceux-ci forment «*L'Association syndicale de défense de l'irrigation de l'Enclos*», association régie par la loi du 1^{er} Avril 1901, qui assure l'entretien des canaux ; un règlement intérieur prévoit l'organisation de l'arrosage. Ceci permet l'existence de tout un groupe de jardins : il y avait 20 adhérents en 1981, il y en aura davantage lorsque le lotissement voisin sera terminé.

Font Achard est donc précieuse pour tous ces propriétaires.

Hélas ! les caprices de son régime leur donnent bien des soucis.

L'un d'entre eux, M. Charles Gourjon, a noté les plus remarquables irrégularités de ces dernières décennies : vers 1920, durant un an ou deux, il



Photo Brunel

y a tant d'eau que les canalisations ne peuvent la contenir : il se forme un petit lac où viennent s'ébattre les canards sauvages ! En 1935, la source tarit un temps ; en janvier 1946, elle s'arrête de nouveau et ne revient que fin septembre ; en juillet-août 1968, nouveau tarissement pour un mois. Par ailleurs, nous savons que vers 1950, puis en 1970 le Maire a dû demander l'autorisation au propriétaire d'un puits situé près de la RN 7 d'y déverser le fuyant de cette Font Achard qui menaçait d'inonder les terres avoisinantes ⁽²⁾.

Voici donc Font Achard telle que nous la connaissons. Mais par quelle suite d'événements est-elle devenue ceci ? En bref, quelle est son histoire ?

Font Achard à travers les âges

Dès notre plus ancien cadastre, celui de 1495⁽³⁾, notre source apparaît. Elle donne son nom à un lieu-dit contenant des prés, des jardins, surtout des terres et des vignes. Certaines de ces parcelles confrontant la «fontaine», une d'elles le «bedali» - bief - de la fontaine, quelques autres le «peschier de Font Achard». Voilà donc une source importante où doit être installé un petit vivier.

À la fin du XV^e siècle, le prince-évêque Claude de

Tournon (évêque de Viviers de 1498 à 1540), voit tout l'intérêt de notre fontaine : il se rend propriétaire, par achats ou échanges, de tous les terrains l'avoisinant et les fait clore de murs. C'est le Clos ou Enclos du Seigneur, et ça le demeurera jusqu'à la Révolution. Mais la source appartient toujours à la Communauté qui veille jalousement sur elle. Sous ledit prince-évêque «*la fontaine dud font achard ... est un grand recours d'abreuver le bestal*» ... et on se plaint «*qu'on a rompu la terre trop pres de lad font la font cest demy perdue et en danger de la perdre toute et seret ung bien grand damage a toute la chouze publique*»⁽⁴⁾. Il faut entretenir les lieux. En 1717, les consuls délibèrent : «*les murailles de l'enclos de Fontachas sont en partie ruinées en sorte que les femmes y entrent pour laver les lexives et le remplissent de caillous et y jettent les cendres des lexives en sorte que si on ne repare lesdes murailles et nettoye lade fontaine il est a craindre qu'elle devienne inutile a la communaute*»⁽⁵⁾. Son appartenance à la Communauté est confirmée par une délibération de 1728 : «*Garcin procureur fonde de Monseigneur l'Evêque de Viviers prince et seigneur de ce lieu*» expose «*que l'eau de la fontaine de Fontachard diminue tous les jours*» et propose «*que la Communaute consentit que Mond Seigneur fasse à ses frais les travaux nécessaires pour mettre lad fontaine en etat*» ... «*les habitants restant dans leur entiere proprieté*»⁽⁶⁾. Aucun doute donc, durant toute



Plan de l'Enclos, fructidor, an II

cette période, les gens de Donzère disposent de l'eau de Fontachard, essentiellement pour servir d'abreuvoir au bétail. Le Seigneur-Evêque arrose son Enclos avec le fuyant de cette fontaine.

(Il faut noter que ce Clos est limité au nord-est non par l'actuelle RN 541, mais par notre chemin rural allant à Combelonge qui fut «la route du port de Robinet à Taulignan», soit le chemin de grande communication n° 8 avant de suivre, au milieu du XIX^e siècle, le tracé actuel sous le nom de Route Départementale n° 14, puis de Route Nationale n° 541).

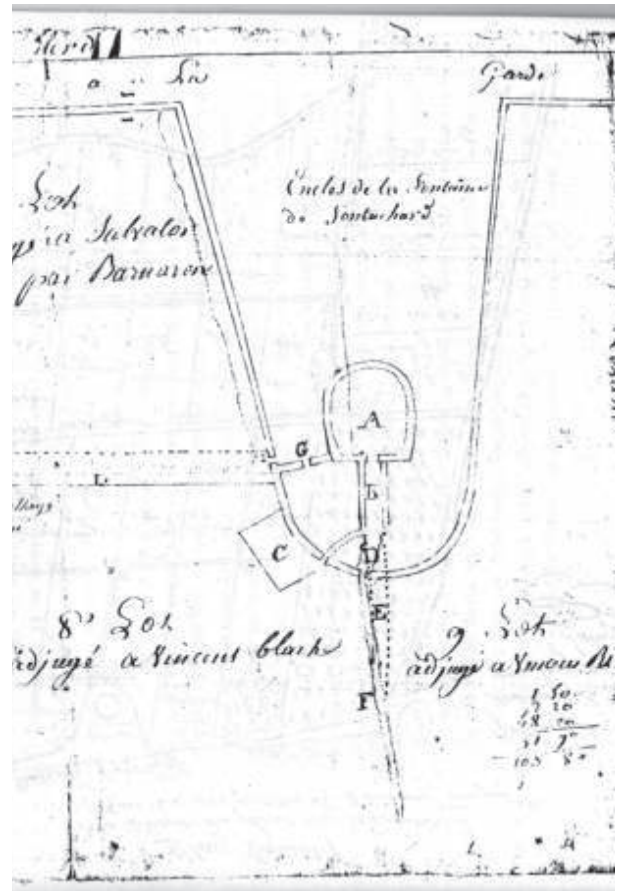
Mais arrive la Révolution; le 2 novembre 1789, les Constituants votent le décret suivant : «Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation». Ces biens seront dits biens nationaux. Plus tard les biens des émigrés ou des condamnés seront à leur tour saisis, ce sera les biens nationaux de deuxième origine. Les uns et les autres seront estimés, puis vendus aux enchères. C'est ainsi que l'Enclos est décrit et estimé le 20 octobre 1790 par Vincent Meynot et Jean Ricou. Il contient 122 sétérées (environ 30,50 ha), s'y trouve «un bâtiment servant d'entre-pot (le tinal), confronte du levant chemin allant à St-Paul-Trois-Châteaux (le chemin partant de l'actuelle RN7 vers le carrefour de Combelonge, puis s'en écartant vers l'est), du couchant la vieille route (notre rue d'Aiguebelle) et coupé par la nouvelle allant de Paris à Marseille, du midy

autre chemin (le chemin du Molard) et le Sr Meynot aîné et de bise, pré du Sr Prieur de Lagarde et remise du Sr Pradelle, partie dud fond en pré vigne et terre labourable ... 63 800 livres» «Le Sr Pradelle nous a observé... qu'une portion du grand Enclos qui se trouve se paré par la grande route (l'actuelle Basse Bourgade) de la contenance d'environ 3 sétérées (soit 75 a) formant un triangle qui confronte du levant la grande route du couchant l'ancienne route, du midy Joseph Prat» (7). Il y avait plusieurs amateurs et la vente n'est conclue qu'au 45^e feu, au prix de 102 500 livres. L'acquéreur est Hugues l'Aîné (8). C'est un riche négociant habitant Marseille, père de Joseph Hugues, marquis de La Garde-Adhémar. Mais en 1794 «Hugues l'Aîné est mis en accusation sous le prétexte d'un versement de 60 000 livres à la cause d'insurrection girondine» (9) Il est arrêté, jugé et exécuté. Ses biens sont confisqués... et le Grand Clos est remis en vente, comme bien national de deuxième origine. Mais les commissaires experts ont «déterminé de concert avec les officiers municipaux que led bien est dans le cas d'être divisé, à l'effet d'en former plusieurs lots d'adjudication ce qui est très avantageux au public vu que la grande majorité dud bien est susceptible d'être arrosée par la fuite des eaux d'une abondante fontaine communale». Suit un projet très précis d'irrigation de ce Grand Enclos, divisé en 53 lots selon le plan ci-dessus.

Il est bien prévu que «les travaux pour la forma



Plan de
Font
Achard,
vendé-
miaire,
an III



tion des canaux... seront payés par les propriétaires de tous les lots qui y toucheront» et que «pour ce qui est du droit de jouir des eaux les acquéreurs intéressés feront un règlement entre eux afin de prévenir les abus». Les lots sont ensuite décrits et estimés. L'étude est de fructidor an II (Septembre 1794). La plupart de ces lots, 45, mesurent 1 sétérée (2 500 m²) ou un peu plus. Quelques uns, 6, ont entre 2 et 3 sétérées. Certains contiennent les «pendants», c'est-à-dire les parties en pente, immédiatement au-dessous de la route allant à Pau-les-Fontaines (nom de Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant la Révolution); des oliviers y poussaient, certains y sont encore. Beaucoup plus vastes sont un lot dépassant les 6 sétérées qui entoure le bâtiment du tinal et renferme toute une bande d'olivette, et le plus grand - plus de 10 sétérées - une vigne à l'angle nord-est. La vente a lieu les 26 et 27 vendémiaire an III. Mais peu de lots, 12, sont vendus en leur entier. La plupart sont achetés à 2, 3, 4 et même 5 personnes. Il est vrai que certains acquièrent plusieurs parties de parcelles. Finalement 86 propriétaires se partagent le Grand Enclos. Quant à l'aspect de la fontaine et de son environnement, il nous est donné par un dessin ci-joint qui doit être contemporain de cette vente de vendémiaire an III (2).

A partir de là nous allons trouver tant aux Archi-

ves Départementales qu'aux Archives de Donzère des textes relatifs soit à la source même, soit au lavoir, soit aux «Intéressés du Grand Enclos». Leur nombre marque bien l'importance de Font Achard pour les habitants. Au début du XIX^e siècle, la source doit être abondante: en 1804, on fait quelques réparations au mur de l'entourage et surtout on améliore le lavoir: il aura 7,60 m de long, les plans de lavage seront revêtus de «pièces de chêne bien polies et rabotées» et «au-dessus dudit lavoir, il sera construit un toit ou couvert en tuiles... supporté par 4 pillets en maçonnerie» (10). Ce lavoir est si pratique qu'en 1808 «le sieur Joubert fils entrepreneur de la fabrique d'indiennes de Donzère» propose de faire agrandir à ses frais, «en prenant l'eau au-dessous du lessivage public... pour le lavage de ses indiennes». Toutes les conditions étant bien précisées, le Maire et son adjoint sont d'accord, le sous-préfet, puis le Préfet approuvent (10). Hélas! dès l'année suivante il «est indispensable de faire réparer le lavoir public où on ne peut absolument plus laver le linge» (11).

Par ailleurs, les «propriétaires intéressés à la construction des canaux d'arrosage de l'Enclos de Donzère» s'organisent: ils sont 48 en 1819, 21 propriétaires, 12 artisans, 6 travailleurs de terre, 5 commerçants, plus 1 «mesureur», 1 chirurgien et 2 postillons. Un syndicat est organisé pour faire construire des



canaux d'arrosage, «s'en repartie le montant entr'eux» et des syndics sont élus : *«le concordat des propriétaires de l'Enclos de Donzère en date du 12 août 1819 est approuvé»* par le Préfet Du Bouchage (12). Les syndics sont autorisés à faire procéder à l'adjudication des travaux. Une première organisation est revue : le nouveau rôle d'imposition prendra en considération uniquement la superficie des fonds arrosables et on fera alterner les heures d'arrosage de jour et de nuit (21-6-1821) (12). D'ailleurs sur le terrain, les choses avancent et dès le 2-9-1821, on constate que *«les travaux d'irrigation du Grand Enclos de Donzère... sont déjà faits à moitié»*. Ils seront terminés en juillet 1822.

Mais, dès mars 1822, le Maire alerte les autorités supérieures *«la sécheresse qui règne vient de mettre à sec la source qui alimente le lavoir communal appelé fontachard»* (12). En décembre, les habitants se plaignent *«qu'aujourd'hui le public est obligé de courir par les fossés et les ruisseaux des champs pour laver le linge, ce qui expose la plupart des laveuses à prendre mal par les inconvénients qu'on y rencontre. En outre de ce qu'il est bien fâcheux d'être forcé de laver dans des eaux bourbeuses»* (12). Les intéressés de l'arrosage offrant de participer aux frais, le Conseil Municipal décide de faire faire une fouille *«du lavoir public jusqu'au chemin»* (l'actuel chemin al-

lant à Combelonge), puis *«cette fouille se divisera en 2 branches»...* le *«tout formant T oblique»*. En 1832, nouveau projet de fouilles qui ne paraît pas avoir été réalisé. En 1836, les *«intéressés à l'arrosage»* font une étude plus poussée et arrivent à leurs fins les fouilles *«dans le but d'augmenter le volume des eaux»* sont autorisées par le Conseil Municipal *«dans le terrain communal ainsi que dans le chemin public», «vu que les eaux qu'on trouvera infailliblement seront toutes conduites au lavoir public et qu'il resultera de la un avantage reel pour le public»* (6-03-1836) (10). *«La Commune contribuera pour un tiers dans toutes les dépenses»* (8-11-1836) (10). Mais, comme on craint que lesdites fouilles ne prennent une partie des eaux de la fontaine particulière de M. Meynot proche de Font Achard, on décide que le quart des eaux fuyant du bassin appartiendra à ce propriétaire lequel participera pour un tiers à la dépense

En 1838, c'est le toit du lavoir qui menace de s'écrouler et on doit le refaire entièrement, charpente et couverture (12).

La baisse des eaux de 1843 est attribuée au creusement d'un souterrain dans le chemin de *«Taulignan au port de Robinet»* (10).

De la même époque, nous avons un remarquable projet de règlement de l'arrosage, précédé d'un bref historique de l'organisation du «canal de l'Enclos», et la liste nominative de tous les intéressés, 42 en 1844 (12).

Mais cette belle organisation ne fonctionna guère et en 1866 les divers conduits d'irrigation, canaux en maçonnerie et fossés de gazon n'ont pas été entretenus ni curés depuis longtemps et comme «toutes les sources de la localité et des environs ont, cette année, une abondance inaccoutumée et supérieure même à celle qui eut lieu en 1840», les canaux débordent et les eaux stagnent dans le lavoir. Le Conseil Municipal décide qu'il sera «procédé... à la réparation et au repurgement des canaux d'irrigation de l'Enclos» (10).

Entre temps, la réfection de la «route du port de Robinet à Taulignan» a éventré l'enceinte de la fontaine qui se trouve maintenant tout près de la route. Un pan de mur en ruine entre chemin et route reste le seul témoin de l'ancien entourage.

Mais on a d'autres soucis: Font Achard est capricieuse: en 1878, le Conseil Municipal constate «que le lavoir public de Fontachard est complètement tari» (10), et on envisage la construction d'un



autre lavoir. 13 ans plus tard, on rappelle les faits: «le Conseil ajourna la construction du lavoir à une époque indéterminée, par les motifs que les eaux de l'ancien lavoir, dit de Fontachard, qui avaient cessé de couler pendant un temps assez long, étaient enfin revenues... Qu'actuellement, les eaux de l'ancien lavoir, dit de Fontachard, qui avaient cessé de couler pendant un temps assez long, étaient enfin revenues... Qu'actuellement, les eaux de l'ancien lavoir ayant de nouveau cessé de couler, il y avait lieu de reprendre le premier projet et de le mettre à exécution»...(10).

L'année suivante, 1892, le lavoir du Champ-de-Mars était construit. Pendant près d'un demi-siè-

cle, les habituées du quartier continuèrent de venir s'agenouiller dans leur caisse, préférant laver leur linge dans l'eau claire de la source. On entretint encore le lavoir: on peut lire la date «1938» inscrite dans le ciment de la dernière réparation.

Puis, vinrent les machines à laver; le vieux lavoir fut peu à peu abandonné... les gamins s'amusèrent à y jeter des pierres, les ronces envahirent ses abords. De loin en loin, des Municipalités, émues de ce spectacle, s'efforcèrent de redonner au lavoir de Font Achard un visage décent: il n'était plus utiles. mais si charmant, si évocateur

Le régime de la source n'inquiéta plus que les jardiniers de l'Enclos. Ceux-ci, d'ailleurs, avaient abandonné l'entretien de leurs canaux. Les gens de bonne volonté continuaient d'arroser à leurs jours; mais le revêtement des murettes se dégradait et le cresson, voire les arbustes envahissaient tout. Ce n'est qu'en 1979 que des riverains plus conscients recréèrent le Syndicat et se mirent à réparer petit à petit les canalisa-tions. Ils continuent... et le soin qu'ils apportent à la conduite de cette eau si imprévisible marque bien la permanence du prix que l'on accorde, sous notre climat pré-méditerranéen, à cette source de Vie.

Odette PELOUX

SOURCES

- 1 - Cl.Boisse: *Le Tricastin des origines à la chute de l'empire romain*, Sorepi, Valence, 1968.
- 2 - Archives de Donzère, 1 O 5.
- 3 - Archives de Donzère, C C 1.
- 4 - Archives de Donzère, A A 1, 10.
- 5 - Archives de Donzère, B B 13, 15.
- 6 - Archives de Donzère, B B 13, 17.
- 7 - Archives Départementales de la Drôme, Q 74.
- 8 - Archives Départementales de la Drôme, Q 77.
- 9 - A. Jullien : *la vente des biens nationaux à Donzère in Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme*, n° 300 et n° 301 .
- 10 - Archives de Donzère, Registres des Délibérations du Conseil Municipal .
- 11 - Archives Départementales de la Drôme, 2 O Donzère eaux 350.
- 12 - Archives Départementales de la Drôme, 55 S 13.